



Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/ASP/DPG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Mme Pascale CHERTIER, chargée de l'intérim des fonctions de Délégué régional de la délégation régionale de l'ASP en Pays-de-la-Loire, et M. Arnaud GONTAN Chef de service à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de leurs attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale CHERTIER et de M. Arnaud GONTAN, délégations sont également données à :

- Mme Véronique CLEMENT, Chef du service administratif et financier,

ainsi qu'à

- Mmes Anne-Marie BENARD et Murielle LANDAIS, Chefs de service adjointes du service de gestion des aides,
- Mme Marie-Pierre GUYOT, Chef du secteur contrôles animaux,
- Mme Domitille de FONTANGES, Chef de secteur contrôle hors surface
- Mme Delphine AVRAMOGLU, Chef du secteur fonds européens
- M. Vincent BRIANCEAU, Chef du secteur administratif contrôles

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 18 novembre 2015.

Fait à Limoges
le

18 NOV. 2015



Stéphane LE MOING

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Mme Pascale CHERTIER
M. Arnaud GONTAN
Mme Véronique CLEMENT
Mme Anne-Marie BENARD
Mme Marie-Pierre GUYOT
Mme Domitille de FONTANGES
Mme Delphine AVRAMOGLU
Mme Murielle LANDAIS
M. Vincent BRIANCEAU
DRH
DFJL